

Procès Verbal de la Séance du Conseil Municipal Du 20 Juin 2014

Étaient présents : Mmes BOQUET, BOUTIGNY, FLOURY, LEROY, MAILLARD
MM. BELLONCLE, BOUDIER, DUHAMEL, HAUZAY, JAUDRIAT,
LAVENU, LECORDIER, LENOBLE, LETHUILLIER.

Secrétaire de séance : M. Patrick BOUDIER

Absent excusé : Mme Patricia LEBAS

Pouvoirs : Mme BOUTIGNY disposait du pouvoir de Mme LEBAS

ORDRE DU JOUR

- **Approbation du compte-rendu de la séance 22 Avril 2014**

ELECTIONS

Désignation des délégués des Conseils Municipaux pour les élections sénatoriales
Renouvellement des représentants à la Commission Départementale de la
Coopération Intercommunale (CDCI)

Proposition délégués des membres de la Commission Communale et de la
Commission Intercommunale des Impôts Directs.

COMPTABILITE :

Convention Fonds de Solidarité Logement 2014

TRAVAUX :

ATD 76 : Approbation des Statuts + Adhésion 2014

COMMUNAUTE DE COMMUNES

- Création d'une Commission accessibilité et désignation de deux représentants
de la commune (titulaire et suppléant)

- Constitution de la Commission Locale d'évaluation de transfert de charges.

DEVIS :

- DPI Informatique – Ordinateurs Mairie

- Convention avec nouvel intervenant pour la destruction des nids d'insectes.

- Stores Secrétariat de la Mairie

ECOLE :

Point sur la réforme scolaire

QUESTIONS DIVERSES

ERDF - Désignation d'un correspondant intempéries

Approbation du procès verbal de la séance du 20/06/2014 :

Mme BOUTIGNY présente le procès-verbal de la séance précédente et le soumet à l'approbation de l'assemblée. Elle précise que les stores de la Mairie ont été commandé chez la société DUPAS suite à l'avis négatif de la société GLASTINT.

Le Conseil Municipal approuve et signe le compte-rendu.

Elections sénatoriales : désignation des délégués

L'élection des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs a donné les résultats suivants :

Ont été élus **délégués titulaires** : Mme Stéphanie MAILLARD, MM. Arnaud LENOBLE et Denis LECORDIER ;

Ont été élus **délégués suppléants** : MM. Sylvain DUHAMEL, Alain HAUZAY, Sylvain LAVENU ;

Renouvellement des représentants à la CDCI

Mme BOUTIGNY explique au Conseil Municipal que le dépôt de candidature pour être représentants de la Commune à la CDCI se terminait ce jour à 12h.

Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

**Délibération
N° 2014 - 025**

Mme BOUTIGNY rappelle que l'article 1650-1 du Code Général des Impôts prévoit qu'il est institué dans chaque commune une commission communale des impôts directs (CCID) composée du Maire ou de son adjoint délégué et de six commissaires (pour les communes de 2000 habitants ou moins). La durée du mandat des membres de la Commission est la même que celle du mandat du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

Par délibération

Propose en vue de la constitution de la Commission Communale des impôts directs la liste de contribuables suivante :

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
<i>BOUDIER Patrick</i>	<i>MURET Mariette</i>
<i>LEBAS Patricia</i>	<i>TRIGAN Maud</i>
<i>FRIBOULET Serge</i>	<i>FLOURY Rachel</i>
<i>LEMERAY Thierry</i>	<i>LAVENU Sylvain</i>
<i>RIBET Roger</i>	<i>BREDEL Michel</i>
<i>PAUMIER Alain</i>	<i>GRANDJEAN Corinne</i>
<i>PREVOST Mickaël</i>	<i>PLANCHON Sophie</i>
<i>PAUMIER Kévin</i>	<i>BALLANDONNE Christian</i>
<i>DACHER Arlette</i>	<i>LECOURT René</i>
<i>HAUGUEL Françoise</i>	<i>MARTIN Annie</i>
<i>COLBOC Bruno</i>	<i>CLATOT Jean-Luc</i>
<i>DENEUVE Jean</i>	<i>MAZE COLBOC Thierry</i>

Fonds de solidarité Logement

Mme le Maire donne lecture d'un courrier du Président du Département proposant une convention au financement du Fonds de Solidarité Logement, dispositif de solidarité à caractère mutualiste.

Le Conseil Municipal ne souhaite pas contribuer à ce fonds et préfère gérer au cas par cas les demandes de personnes domiciliées sur le territoire communal.

ATD 76

Mme BOUTIGNY présente au Conseil Municipal un courrier de l'Agence Technique Départementale (ATD76) qui propose une mission d'assistance technique, administrative et financière pour la mise en œuvre d'opérations de travaux. L'assistance à maîtrise d'ouvrage exercée par l'ATD76 intervient dans la phase pré-opérationnelle de mise en œuvre d'un projet sur des opérations de bâtiment et de voirie. L'adhésion à l'ATD 76 s'effectue moyennant le versement d'une cotisation annuelle de 0.51€ par habitant ce qui représente une dépense de 369.24€ pour la Commune.

Le Conseil Municipal envisage d'adhérer à l'ATD 76 à compter du 1^{er} janvier 2015 mais souhaite recueillir l'avis de Communes adhérentes avant de délibérer.

Gravillonnages 2014

**Délibération
N° 2014 - 026**

Mme le Maire présente au Conseil Municipal le résultat de la consultation d'entreprises qui a été réalisée pour le programme d'entretien de la voirie 2014. Ce programme concerne la Rue de Rébomard et l'embranchement de la Rue du Manoir.

Sur proposition de la Commission d'appel d'offres,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

Par délibération

- ***Décide*** retenir l'offre de l'entreprise TOFFOLUTTI sise à Rogerville pour un montant de **20 655€ TTC**
- ***Autorise*** Mme le Maire à signer le marché ainsi que toutes les pièces relatives à l'exécution de ces travaux et à notifier le marché au candidat retenu.

Par ailleurs, M. LECORDIER prend la parole pour évoquer l'état de la Rue des Sapins qui est empruntée par les parents pour accéder au parking de l'école et qui se détériore.

Il propose de demander un devis à l'entreprise TOFFOLUTTI pour qu'elle effectue le gravillonnage de cette rue en même temps que celui de la Rue de Rébomard.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition et charge M. LECORDIER de contacter l'entreprise.

Commission Intercommunale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées : désignation des représentants	Délibération N° 2014 - 027
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------

Dans le cadre de la nouvelle constitution d'une Commission Intercommunale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées dont les missions sont de dresser un constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports, d'organiser un recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées et d'établir un rapport annuel,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

Par délibération

Désigne M. Sylvain LAVENU comme représentant titulaire et **Mme Nadine BOUTIGNY** comme représentante remplaçante.

Commission Locale d'Evaluation de Transfert de Charges : Désignation des représentants	Délibération N° 2014 - 028
-----------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------

Dans le cadre de la nouvelle constitution de la Commission Locale d'Evaluation de Transfert de Charges dont le rôle est d'évaluer pour chaque Commune membre de la Communauté de Communes CAUX ESTUAIRE, les transferts de charges consécutives aux transferts de compétence (nature et montant des charges transférées),

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

Par délibération

- **Décide de nommer Mme Nadine BOUTIGNY** comme représentante titulaire et **M. Patrick BOUDIER** comme représentant suppléant.

Convention pour l'élaboration du PAVE avec CAUX ESTUAIRE	Délibération N° 2014 - 029
-----------------------------------------------------------------	---------------------------------------

Monsieur Romain BELLONCLE intervient pour proposer au Conseil Municipal une assistance technique des services de CAUX ESTUAIRE pour l'élaboration d'un PAVE (Plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics),

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

Par délibération

Décide de confier l'élaboration de son PAVE (Plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics) à la Communauté de Communes CAUX ESTUAIRE et autorise Madame le maire à signer la convention relative aux modalités d'élaboration du PAVE avec Caux Estuaire.

Devis pour le matériel informatique de la Mairie	Délibération N° 2014 - 030
---------------------------------------------------------	---------------------------------------

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'ordinateur principal du secrétariat de la Mairie montrait des signes de faiblesse, ce qui engendrait de nombreuses défaillances du second poste (portable) relié au premier par réseau.

La société chargée de la maintenance des ordinateurs a effectué un devis pour remplacer le premier poste par un nouveau matériel plus performant (notamment en vue de la future dématérialisation des données), transposer l'ancien premier poste en second en lui rajoutant de la mémoire et installer le portable dans le bureau de Mme le Maire. Ce devis s'élève à 959.38€ TTC ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

Par délibération

Décide de retenir le devis de la société DPI Informatique d'un montant de **959.38€ TTC** pour la fourniture et l'installation d'un nouveau matériel informatique au secrétariat, la récupération de données, le passage en windows 7 de deux postes, la fourniture de mémoire supplémentaire.

Autorise Mme le Maire à signer le devis de la société DPI Informatique

Destruction des nids d'insectes

**Délibération
N° 2014 - 031**

Madame BOUTIGNY, informe le Conseil Municipal que la société WASP à qui la Commune avait confié la destruction des nids d'insectes, a cessé son activité au 31/12/2013 sans prévenir ses clients. La Commune a fait appel ponctuellement à la société « Allo guêpe 76 » sise à Criquetot l'Esneval pour répondre à la récente demande urgente d'un administré. Il est cependant nécessaire d'avoir une convention avec une société pour que celle-ci intervienne régulièrement.

Mme BOUTIGNY présente donc deux devis :

- Société Allo Guêpe 76 : 72€ l'intervention
- Société Radical Anti-parasitaire : 84€ l'intervention

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

Par délibération

- **Décide** de retenir le devis de la société « Allo Guêpe 76 » située à Criquetot l'Esneval moyennant un forfait de 72€ par intervention.
- **Décide** de prendre en charge **une** intervention par foyer et par an.
- **Décide** de ne pas prendre en charge les frais de déplacement de la société lorsque celle-ci intervient inutilement.
- **Autorise** Mme le Maire à signer une convention avec la société « Allo Guêpe 76 » pour une durée d'un an.

ECOLE

Madame BOUTIGNY informe le Conseil qu'elle attend une réponse du DASEN avant le 4 juillet pour savoir si la Commune peut regrouper ses « TAP » (Temps d'Activités Périscolaires) en une après-midi, en l'occurrence le jeudi de 13h30 à 16h30 au lieu de les répartir en deux fois 1h30 dans la semaine.

Mme BOUTIGNY explique qu'il faudra certainement créer un nouveau poste d'agent d'animation à la rentrée mais par manque d'informations plus précises, il est plus judicieux d'attendre la rentrée scolaire. La personne qui est actuellement bénévole à la Garderie mais également ancienne ATSEM, ne pourra pas être recrutée par la Commune car elle a plus de 65 ans.

Mme BOUTIGNY informe le Conseil Municipal qu'une société consultante a été missionnée par la Communauté de Communes pour planifier les « TAP » dans chaque commune, prévoir les dépenses à engager, ;

Chaque commune devra délibérer pour adhérer ou non aux missions de cette société. La Commune peut cependant organiser elle-même ses activités en recherchant par ses propres moyens.

Désignation d'un correspondant Défense	Délibération N° 2014 - 032
-----------------------------------------------	---------------------------------------

Par circulaire n° 000280 du MINDEF du 8 janvier 2009, chaque commune de France est appelée à désigner un correspondant Défense parmi les membres du Conseil Municipal. Les correspondants Défense sont les interlocuteurs privilégiés des autorités civiles et militaires dans leur commune pour ce qui concerne les questions de défense et les relations Armées-Nation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

Par délibération

- **Décide** de désigner **M. Denis LECORDIER** comme correspondant Défense.

Désignation d'un correspondant Intempéries ERDF	Délibération N° 2014 - 033
--------------------------------------------------------	---------------------------------------

Afin d'améliorer et d'accélérer les interventions des personnels de dépannage après des événements à caractère exceptionnel pouvant entraîner de graves perturbations dans la distribution de l'énergie électrique, ERDF souhaite disposer dans chaque commune d'un correspondant Intempéries ERDF. Cette personne, volontaire de terrain serait un interlocuteur privilégié qui recenserait les dégâts, transmettrait les fiches diagnostic et accompagnerait les équipes d'intervention.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

Par délibération

- **Décide** de désigner **M. Patrick BOUDIER** comme correspondant Intempéries ERDF titulaire et **M. Sylvain DUHAMEL** comme correspondant suppléant.

Délégations d'attributions du Conseil Municipal au Maire	Délibération N° 2014 - 034
-----------------------------------------------------------------	---------------------------------------

Mme le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

Par délibération

Décide, pour la durée du présent mandat, de confier à Mme le Maire les délégations suivantes :

- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés d'un montant inférieur ou égal à 4000 euros et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5%, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

- *De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;*
- *De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;*
- *De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;*
- *D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;*
- *De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;*

DIVERS

Raticide : la distribution se fera dorénavant une fois par trimestre à période fixe et en quantité limitée (10 sachets par foyer et par trimestre).

La séance est levée à 21 heures 20.

ETAT DES PRESENCES
De la séance du 20 Juin 2014

Nom prénom	Présence	Signature (seules les personnes présentes doivent signer le Procès Verbal)
BELLONCLE Romain	x	
BOQUET Karine	x	
BOUDIER Patrick	x	
BOUTIGNY Nadine	x	
DUHAMEL Sylvain	x	
FLOURY Rachel	x	
HAUZAY Alain	x	
JAUDRIAT Jean-Marie	x	
LAVENU Sylvain	x	
LEBAS Patricia		
LECORDIER Denis	x	
LENOBLE Arnaud	x	
LEROY Florence	x	
LETHUILLIER Sylvain	x	
MAILLARD Stéphanie	x	